



Demande de congés payés sans réponse

Par **Augusta rochus**, le **07/04/2017** à **14:21**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter car j'ai depuis quelques temps de gros problèmes de communication avec ma responsable. Le 28/02, j'ai fait une demande de CP auprès de mon employeur pour la période du 10 au 17 avril. N'ayant pas de réponse, je l'ai relancé à 2 reprises, une fois via son mari, et une fois par SMS. Nous sommes à 4 jours de ma prise de CP et je n'ai toujours aucune nouvelle. Mon employeur ne fournit aucun planning de vacances et ne répond à aucun de mes appels ou SMS. Suis-je dans mon droit de partir en congés malgré le fait qu'elle ne me donne aucune nouvelle ? Quels risques si je prends ces CP ? Je précise que mon employeur m'ignore totalement, et ne me salue jamais quand elle se rend dans la ville où je travaille (elle navigue entre 5 boutiques réparties sur plusieurs départements). Merci pour votre réponse. Cordialement

Par **Visiteur**, le **07/04/2017** à **16:11**

Bonjour,

sous quelle forme la demande ? Son mari fait il partie de votre hiérarchie ? Si vous n'avez aucun refus, je pense que ça peut être considéré comme un accord tacite ?

Par **Augusta rochus**, le **07/04/2017** à **16:28**

La demande a été faite par post-it, c'est malheureusement de cette façon que la communication se fait ici. Pas de fiche à remplir, pas de planning de congés. Si j'ai besoin de quelque chose, je laisse un post it qui est récupéré le lundi, quand il ou elle passe au magasin lorsque je suis en repos. Son mari fait aussi parti de la société mais ne prend aucune décision concernant les salariées.

Par **Visiteur**, le **07/04/2017** à **16:32**

par post-it ? Et vous prouvez comment votre demande de congés ?? on croit rêver ! Si vous partez il est évident qu'elle prétendra n'avoir rien su ! En fait elle veut vous virer et cherche une faute pour ça !

Par **Augusta rochus**, le **07/04/2017** à **16:58**

Je me doute que c'est ce qu'elle cherche... Néanmoins, j'ai fait une relance par SMS et ne pourra pas le nier. De plus, j'ai gardé tous les post-it et SMS venant d'elle (c'est à dire très peu). J'ai aussi fait part de ma relation conflictuelle et du harcèlement moral que je subis depuis des mois à la médecine du travail. J'aimerais juste savoir si elle peut me licencier pour faute grave si je prends mes CP...

Par **P.M.**, le **07/04/2017** à **17:24**

Bonjour,

Le sms ne présente pas beaucoup non plus de possibilité de preuve et un mail serait préférable ou de demander une décharge lors de la relise de la demande...

Le Médecin du Travail n'a pas grand chose à voir avec une demande de congés payés...

Si vous ne pouvez pas prouver que l'employeur a tardé à vous répondre vous aurez beaucoup de mal à exercer un recours si elle vous licencie pour faute grave car de toute façon, on n'a jamais pu empêcher un employeur d'y procéder...

Par **Augusta rochus**, le **07/04/2017** à **17:41**

Le magasin n'étant pas informatisé, je n'ai pas de mail pour communiquer avec mon employeur malheureusement. Si elle daignait répondre à mes appels j'aurais pu en parler de vive voix mais ça n'est pas le cas. En fait c'est ma bonne foi contre la sienne si je comprends bien?

Par **Augusta rochus**, le **07/04/2017** à **17:44**

Et légalement, a t'elle le droit de me répondre 3 jours avant? Si je la relance et que la réponse est négative, cela est-il valable malgré tout?

Par **P.M.**, le **07/04/2017** à **17:53**

Bonjour,

Si vous la relancez maintenant en utilisant par exemple une lettre recommandée avec AR pour avoir une preuve, c'est elle qui peut prétendre que votre demande est tardive...

Par **Augusta rochus**, le **07/04/2017** à **18:05**

J'ai l'impression que peu importe ce que je pourrais faire, sa mauvaise foi l'emportera.

Par **P.M.**, le **07/04/2017** à **19:00**

Sauf si vous prenez des précautions dans vos correspondances en privilégiant par exemple la lettre recommandée avec AR et en ne passant pas par le mari...

Par **Augusta rochus**, le **08/04/2017** à **11:36**

Merci pour vos réponses.